



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**22 NOVEMBRE
2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 22 novembre 2021 à 8h00. La séance a été convoquée selon l'article 152 du Code municipal du Québec.

La présente séance est présidée par la mairesse Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

Mme Johanne Béliveau
Mme Miriame Dubuc-Perras
M. François Gagnon
M. Denis Larocque
M. Daniel Pinsonneault

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

Mme Marilou Carrier est absente.

2021-11-20

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Daniel Pinsonneault
Appuyé par François Gagnon
Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2021-11-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Johanne Béliveau
Appuyé par Miriame Dubuc-Perras
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
LUNDI 22 NOVEMBRE 2021 À L'HÔTEL DE VILLE À 8H00**

ORDRE DU JOUR



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

1. Ouverture de la séance. ®
2. Acceptation de l'ordre du jour. ®
3. Achat propriété 433, route 132 ®
4. Levée de la séance. ®

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-11-22

ACHAT PROPRIÉTÉ 433, ROUTE 132

Proposé par François Gagnon

Appuyé par Denis Larocque

Et résolu

Que la mairesse Louise Lebrun et la directrice générale Chantal Girouard soient autorisées à signer les documents relatifs à l'achat de la propriété du 433, Route 132 conformément à la promesse d'achat signée le 21 juin 2021 au montant de 650 000\$ plus les taxes applicables. Le mandat de rédaction de l'acte de vente est confié à Me Jeanne Briand, notaire. Et, cette acquisition est financée par le Règlement d'emprunt approuvé 2021-02 par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-11-23

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Daniel Pinsonneault

Appuyé par Miriame Dubuc-Perras

Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

Louise Lebrun
Mairesse

Chantal Girouard
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)